|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **TERMES DE RÉFÉRENCE**  **POUR UNE MISSION D’AUDIT CONCERNANT LE RÉSULTAT 4 DU PROJET**  **KAFAAT LILJAMIA : *Vers un système de Formation Professionnelle marocain de qualité, inclusif et axé sur le marché du travail***   |  |  | | --- | --- | | **Bénéficiaire audité** | Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) | | **Pays** | Maroc | | **Référence du Projet** | CTR ENI/2017/384-624 | | **Date prévisionnelle de début** | Juillet 2019 | | **Date prévisionnelle de finalisation** | Septembre 2019 | |

**Introduction**

Le présent document constitue les termes de référence (« TdR ») suivant lesquels l’**Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID)** accepte d'engager un **auditeur** pour la réalisation d'une **audit opinion** (*mission d’audit*) et l'établissement d'un rapport sur le Projet exposé ci-dessous.

Dans les présents TdR il faut entendre par :

* « *Audit opinion* (AO)» (Mission d'audit) : la mission réalisée par l’auditeur comprendra, d’une part, un audit financier et un audit technique des deux projets financés jusqu’à présent dans le cadre du Programme de Subventions respect à l’adéquation de normes établies dans le cadre du contrat PAGoDA, aux exigences et engagements des associations par rapport à AECID et à la performance générale des actions, entre autres, et d’autre part, la concordance des instructions, normes et procédures AECID dans le cadre du contrat PAGoDA par rapport aux exigences et recommandations signées dans ledit contrat entre les parties prenantes, à savoir, l’Union européenne, British Council et AECID.
* « *Projet* » : le projet soumis à l’audit, est un composant du projet « Kafaat Liljamia : *Vers un système de Formation Professionnelle marocain de qualité, inclusif et axé sur le marché du travail* », exécuté en co délégation par British Council et AECID, donc l’audit opinion ne comporte pas la globalité du projet, seulement il vise qu’au Résultat numéro 4 dudit projet.

**1. Contexte**

Le Projet **Kafaat Liljamia** – *vers un système de formation professionnelle marocain de qualité, inclusif et axé sur le marché du travail*, a été initié en août 2017 par **British Council** (contractant principal) et l'**Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement** (AECID, co-contractant). Il est financé par l'**Union européenne** à hauteur de 2,4 M€, dans le cadre de son Programme d'Appui à la Formation Professionnelle pour le Développement du Capital Humain au Maroc, d'un montant global de 60 M€. Le projet est également soutenu par le Secrétariat d'Etat à la Formation Professionnelle (SEFP) du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique du Royaume du Maroc, qui a participé à sa définition.

Dans le sillage de la Stratégie Nationale de la Formation Professionnelle au Maroc (SNFP 2021), le projet a pour objectif général de soutenir la réforme du système de l’Enseignement et de la Formation Professionnelle (EFP). Il vise à améliorer le modèle de gouvernance régionale de l'EFP, afin que celui-ci soit mieux adapté aux besoins du marché du travail local mais aussi davantage accessible à toute la population, dans deux régions pilotes du projet, Tanger-Tétouan-El Hoceima et l’Oriental.

Les objectifs spécifiques du projet sont :

• **Objectif Spécifique 1** : une coordination efficiente entre les parties prenantes en vue de renforcer le système régional de planification, d’offre et d’évaluation de la formation professionnelle.

• **Objectif Spécifique 2** : une amélioration de l'accès des groupes vulnérables à une formation professionnelle de qualité adaptée aux besoins du marché du travail.

Les Résultats attendus du projet sont :

**Résultat 1** : Etablissement de partenariats régionaux durables engageant les acteurs publics et privés pour orienter la planification, l'exécution et le suivi du système régional de formation professionnelle dans les régions pilotes

**Résultat 2** : Renforcement des capacités des membres des Groupes de Travail Régionaux pour la formation professionnelle dans les deux régions pilotes pour mener à bien leur mission

**Résultat 3** : Des leçons sont tirées du projet pour les autres régions, et des recommandations législatives et/ou institutionnelles sont disséminées au niveau national afin d’influencer la gestion de la Formation Professionnelle à l’échelle régionale

**Résultat 4** : Pilotage d’un minimum de six nouvelles approches à travers l’octroi de subventions afin d'améliorer l'accès des groupes vulnérables à une formation de qualité et adaptée aux besoins du marché du travail.

**2. Objectifs de l’audit opinion**

Le présent audit opinion a **deux objectifs** principaux :

1. Permettre à l’auditeur d’exprimer une opinion sur la situation de l’exécution, au niveau technique et économique, de **2 projets** subventionnés dans le cadre du **Programme de Subventions**, que AECID exécute dans le cadre du Résultat 4 du projet susmentionné, et ceci à partir du 1er octobre 2018 et jusqu’au premier semestre 2019, sur les éléments suivants (*non exhaustif*) :

1. L’audit devra permettre de s’assurer que les ressources mises à la disposition de deux projets subventionnés aient été utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées, en vue de l’atteinte des objectifs et des résultats escomptés dans chaque action, ainsi que vérifier l’éligibilité de toutes les dépenses selon les principes de l’Union européenne et les normes AECID.
2. Les états financiers, tenus par les deux associations subventionnées, aient été établis de manière à rendre compte des transactions financières selon les normes AECID, et à assurer la traçabilité et la transparence, car elles disposent que d´une seule source de financement octroyée par le Programme de Subventions pour bien mener les actions prévues.
3. Les associations subventionnées ont été sollicitées de maintenir un système de contrôle interne adéquat à travers la justification technique et financière des activités, ainsi que toutes les sources de vérification devront être à jour, tout en respectant les normes AECID.
4. Les associations porteuses de projets sont censées de garantir la visibilité des actions financées dans le cadre du Programme de Subventions, selon les normes de visibilité des bailleurs de fonds.

2. Permettre à l’auditeur d’exprimer une opinion précise sur l’adéquation et la pertinence des procédures AECID par rapport aux engagements signés au contrat PAGoDA, et ceci à partir du 11 août 2017 et jusqu'au premier semestre 2019, sur les éléments suivants (*non exhaustif*) :

1. L’audit opinion devra mettre en amont si les procédures ont été respectées lors des Appels à Manifestions d’Intérêt (AMI) : la visibilité et la communication vers les associations, le processus de sélection et d’évaluation des projets, le processus d’octroi des subventions, d’acceptation de la subvention de la part des bénéficiaires, le décaissement de la subvention de la part AECID, etc.
2. Aussi, il devra donner son avis favorable ou défavorable lors du fonctionnement intérieur et la communication entre les bénéficiaires/partenaires et le bailleur de fonds, la rémission et la rédaction de rapports internes et externes, la visibilité des actions, etc.

**3. Normes et orientations**

L'auditeur qui réalise le présent audit opinion est tenu de respecter :

1. Les normes internationales d’audit (ISA) concernant les audits opinion.
2. Les normes internationales de contrôle qualité (ISQC), qui établissent des normes et fournissent des orientations sur les systèmes de contrôle qualité des auditeurs.
3. Le Code de déontologie des auditeurs professionnels (publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants, IESBA), qui établit les principes de déontologie fondamentaux qui s'appliquent aux auditeurs, notamment les principes d'intégrité, d'objectivité, d'indépendance, de compétence et de diligence professionnelles, de confidentialité, de comportement professionnel et de respect des normes techniques.

Aussi l’auditeur devra connaitre et appliquer les normes suivantes :

1. Le modèle PAGoDA2, qui s’appuie sur le règlement financier et sur le règlement (UE) nº236/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union européenne pour le financement de projets à l’extérieur de l’UE.
2. La Loi Générale sur les Subventions (LGS) Espagnole <https://www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-2003-20977> à travers l’application des Décrets royaux RD 887/2006, et RD 794/2010, par lesquels sont établies les bases régulatrices des aides prévues par la Loi.
3. Les procédures de Résolution de demande de subvention de l’année 2018 et 2019 adressés aux associations marocaines.

**4. Étendue de l’audit opinion**

L'audit opinion sera réalisée au bureau du Projet Kafaat Liljamia à Tanger (60, Av. Omar Ibn Al Khattab) et aux locaux de deux associations subventionnées dans le cadre du Programme de Subventions, l’une à Nador et l’autre à Oujda.

AECID est tenue de confirmer à l’auditeur la localisation précise avant le début des travaux sur le terrain, et aussi AECID s'assurera qu'il pourra avoir accès aux documents justificatifs originaux nécessaires ainsi qu'au personnel clé au cours de l'audit opinion.

L'auditeur doit tenir compte du fait que AECID exige habituellement la tenue de réunions destinées à préparer l'audit opinion et à examiner le projet de rapport, et que cela peut occasionner des déplacements supplémentaires à Tanger ou Rabat.

Afin d'avoir une première idée du **contexte de la mission**, l’auditeur consultera les rapports élaborés par le Responsable de Subventions, ainsi que les rapports d’avancement trimestriel que les associations ont fourni à AECID qui contiennent des informations essentielles sur les activités développées, l’état d’avancement global du projet, la trésorerie générale, etc.

**5. Procédures d’audit opinion**

L’auditeur devra exécuter l’audit conformément aux procédures d'audit internationales, qui portent sur : la documentation d'audit et les éléments probants, la planification, l'exécution sur le terrain et l'établissement du rapport

L’Auditeur doit exercer ses fonctions avec diligence et jugement professionnels et déterminer la nature, le calendrier et l’étendue des procédures d’audit nécessaires pour respecter les objectifs, et le contexte de l’audit.

**5.1 Documentation d'audit et éléments probants**

L'auditeur doit établir une documentation d'audit et recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer ses constatations et tirer des conclusions raisonnables sur lesquelles fonder son opinion. L'auditeur exerce son jugement professionnel pour déterminer si les éléments probants sont suffisants et appropriés, compte tenu des conditions des présents TdR.

**5.2 Planification et travail de terrain**

**5.2.1 Début de l'audit opinion**

La date de l’approbation du Plan de Travail de la part de la Coordinatrice Générale du Bureau Technique de Coopération constituera la date officielle de début de l'audit opinion, si bien l’auditeur comptera avec 10 jours pour remettre toute la documentation auprès de l’OTC à Rabat.

L'auditeur est tenu, à partir de ce moment, de prendre contact aussi bien avec le Responsable du Programme de Subventions qu’avec les deux associations subventionnées dans le cadre du Programme de Subventions pour préparer l'audit opinion et convenir d'une date pour le début des travaux sur le terrain.

**5.2.2 Procédures concernant la planification et le travail de terrain de l'audit opinion**

Les procédures que l'auditeur doit appliquer portent sur une évaluation technique et économique des associations auxquelles le Programme de Subventions a octroyé en 2018 une subvention d’un montant global de 100.000 euros à chacune, et une évaluation technique des normes et procédures appliquées par AECID dans le cadre du projet et son adéquation par rapport aux engagements du contrat PAGoDA.

L’auditeur doit évaluer les procédures AECID en ce qui concerne :

1. L’application des normes AECID et son adéquation au contrat PAGoDA.
2. La gestion du Résultat 4 par rapport aux objectifs et activités prévues dans la formulation initiale.
3. Le travail conjoint avec British Council par rapport aux exigences signées dans le contrat PAGoDA.

L'auditeur doit exprimer son opinion sur des aspects techniques des associations bénéficiaires des subventions quant à :

* 1. La documentation et le classement des sources de vérification de chaque Projet, selon les normes AECID.
  2. La corrélation entre les activités réalisées selon le rapport technique et les dépenses effectivement accomplies.
  3. La visibilité des bailleurs de fonds dans toutes les activités menées tout au long de chaque projet.

L'auditeur doit formuler une valorisation économique des projets des associations retenues par le Programme de Subventions par rapport à :

* + La documentation, le classement et la tenue des pièces comptables pour les dépenses et les recettes de chaque Projet, selon les normes AECID.
  + L'éligibilité des dépenses et des recettes de chaque Projet selon les normes signées dans le contrat PAGoDA entre AECID et British Council.
  + Les démarches réalisées par rapport à l’exonération de la TVA dans la mesure où ces procédures ont été d’accord avec les lois marocaines en vigueur, et par la suite, avec celles des bailleurs de fonds.
  + La gestion des actifs (gestion et contrôle des immobilisations de chaque Projet notamment l’équipement et l’investissement).
  + La gestion de la caisse de chaque association et l’état des comptes bancaires banque (trésorerie).
  + La gestion des contrats (notamment les contrats de prestation de services) et des salaires, si ceux-ci encartent les lois marocaines et si les cotisations CNSS, AMO, etc. sont bien appliquées.
  + La comptabilité (notamment l'utilisation du canevas Excel fourni par AECID) et la présentation des informations financières relatives aux dépenses et aux recettes de chaque Projet.
  + Les contrôles internes, notamment si les associations réalisent des control financiers.

Cette évaluation doit être suffisante pour lui permettre de détecter et d’évaluer le risque que les dépenses et les recettes déclarées dans le rapport financier présentent des erreurs ou des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et suffisante pour concevoir et mettre en œuvre des procédures d’audit complémentaires.

**5.2.3 Lettre complémentaire**

À tout moment au cours du processus d’audit opinion, l’auditeur peut rédiger une lettre complémentaire, s’il estime que AECID doit être informée de certains faits et/ou de problèmes qu'il juge soit urgents ou potentiellement urgents, soit particulièrement intéressants et importants.

**5.3 Établissement du rapport**

**5.3.1 Le rapport d’audit opinion**

Un rapport d'audit opinion global doit être établi contenant les informations recueilles de chacune des associations et de AECID qui devra être signé et cacheté par l’auditeur.

**5.3.2 Langues**

Le rapport doit être rédigé en **français** et une synthèse du rapport d'audit devra être fournie avec le rapport.

**5.3.3 Constatations et recommandations**

Les constatations et les recommandations de l'auditeur doivent être communiquées à AECID en mentionnant explicitement les résultats (*satisfaisants et non satisfaisants*) des procédures spécifiques appliquées.

**6. Profil de l’auditeur**

En souscrivant à ces TdR, l’auditeur et/ou le cabinet confirme(nt) qu’il/ils est/sont membre(s) d'un institut national de comptabilité ou d'audit officiel, qui est, lui-même, membre de l'International Federation of Accountants (IFAC).

L’auditeur, qui devra être obligatoirement agréé par l’IFAC, s’entourera d’une équipe (pas nécessairement agréée par l’IFAC) dotée des qualifications professionnelles appropriées et de l’expérience dans la réalisation des rapports d’audit opinion de projets d'aide au développement financés par des organisations qui ont été évaluées positivement lors de l’évaluation ex ante des piliers, tels que, AECID, GIZ, AFD, BC, BIT, etc.

L’auditeur fournira à AECID son CV qui contiendra, entre autres, des informations utiles relatives aux types d’audits réalisés et des informations détaillées concernant toute expérience particulière pertinente. De même, les CV des directeurs de mission, des auditeurs confirmés, des comptables et/ou d’autres postes proposés comme membres de l’équipe pourront aussi être envoyés si l’auditeur les trouve pertinents.

AECID examinera le/les CV avant de signer le Plan de Travail de la mission ou tout autre document contractuel applicable pour la réalisation de cette mission et les rejettera s'il estime qu’ils ne sont pas conformes aux exigences de ladite mission.

**7. Durée de la prestation**

L’audit opinion aura une durée de 15 jours de travail, selon le tableau ci-dessus, et se développera entre juillet et septembre 2019.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Phase de cadrage général** | | | |
| **Activité** | **Dates** | **Durée** | **Lieu** |
| *Réunion de cadrage avec l’auditeur et signature du Plan de Travail* | 02/07/2019 | ½ journée | Rabat |
| **Phase terrain** | | |  |
| *Préparation des réunions de terrain* | 04/07/2019 | ½ journée | --- |
| *Visite du bureau Kafaat Liljamia* | Entre 08 et 12/07/2019 | 1 jour et ½ | Tanger |
| *Visite des associations* | Entre 15 et 19/07/2019 | 2 jours et ½ | Nador et Oujda |
| **Phase d’analyse et de rédaction** | | |  |
| *Premier draft du rapport* | 01/08/2019 | 3 jours | --- |
| *Révision du draft* | 05/08/2019 | --- | Madrid |
| *Livraison de la version finale du rapport* | 26/08/2019 | 6 jours et ½ | Rabat |
| **Phase clôture** | | |  |
| *Réunion de restitution* | 16/09/2019 | ½ journée | Rabat/  Tanger |
| **TOTAL JOURS DE TRAVAIL** | | **15 jours** | |

**8. Modalités de paiement**

Le paiement s’effectuera en deux phases : 50% à la validation du Plan de Travail de la part de la Coordinatrice Générale du Bureau Technique de Coopération, et 50% après l’approbation du rapport d’audit opinion.

**9. Présentation de candidatures**

Le dossier de candidature contiendra :

* CV actualisé
* Offre technique (y joignant une proposition de méthodologie)
* Offre financière (qui ne dépassera pas 14.950€)

La candidature devra être soumise uniquement par courrier électronique à l’adresse antonio.lorenzo@aecid.es au plus tard le 15 juin 2019 à 12.00h.